



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Octobre 2015

FICHE n° 17

Le service civique universel

Service émetteur : DDCSPP – Service jeunesse, sport et vie associative

Personne à contacter : Pierre FAUVEAU

Tel : 05 63 21 18 70

Email : pierre.fauveau@tarn-et-garonne.gouv.fr

- **Le service civique, un dispositif universalisé depuis le 1^{er} juin 2015**

Le Service Civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager, pour une période déterminée, dans une mission en faveur de la collectivité nationale. Il offre la possibilité d'effectuer une mission au service de la collectivité et permet de développer de nouvelles compétences. Toute mission de Service Civique est accompagnée d'un tutorat individualisé et d'un programme de formation.

Le 5 février 2015, le Président de la République a annoncé un « **nouveau contrat civique** » avec la mise en place d'un service universel pour les jeunes. Ainsi, depuis le 1er juin 2015, le service civique est devenu universel : tous les jeunes de moins de 25 ans pourront demander à s'engager pour faire l'expérience du vivre ensemble, de la citoyenneté, de l'intérêt général.

- **Le service civique, mode d'emploi**

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Il est **indemnisé 573 euros net par mois (467,34 euros directement versés par l'Etat et 106,31 euros versés par l'organisme d'accueil)** sous la forme d'une prestation en nature ou en espèce correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation ou de transports. Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaires d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 106,38 euros par mois. De plus, le bénéfice de l'aide au logement est conservé pendant le service civique.

Il peut être accompli sous différentes formes et dans différents organismes d'accueil en France ou à l'étranger auprès :

- d'une association, d'une ONG ou d'une fondation pour s'engager dans une action d'aide humanitaire,
- d'une collectivité locale ou d'un établissement public pour s'investir dans des actions de proximité,
- d'une ambassade ou d'un consulat dans le cadre du volontariat international pour vivre une expérience à l'étranger.

Il se déroule sur une période de 6 à 12 mois pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de service civique n'est pas incompatible avec la poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

- **Le service civique en Tarn-et-Garonne**

Ce sont plus de 300 jeunes volontaires de 16 à 25 ans qui ont été recrutés depuis 2010. Et un peu plus de 70 pour la seule année 2015.

Ces jeunes se répartissent aujourd'hui dans les domaines d'activité suivants :

| Thématiques | % |
|--|----------|
| 01 - Solidarité | 26,7% |
| 02 - Santé | 0,7% |
| 03 - Éducation pour tous | 18,8% |
| 04 - Culture et loisirs | 36,5% |
| 05 - Sport | 10,4% |
| 06 - Environnement | 4,5% |
| 07 - Mémoire et citoyenneté | 1,7% |
| 08 - Développement international et action humanitaire | 0,7% |

Où se renseigner ?

- pour le volontaire : des démarches simples sur le site : www.service-civique.gouv.fr
- pour les structures : le dossier de demande d'agrément peut être téléchargé sur le site www.service-civique.gouv.fr.
- Référent départemental :
 - Pierre Fauveau, délégué départemental à la vie associative : 05 63 21 18 70
 - pierre.fauveau@tarn-et-garonne.gouv.fr